

REUNION DU JEUDI 11 SEPTEMBRE 2014

Convocation du 5 septembre 2014

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 24 juillet 2014.
2. Projet de convention avec la SAFER.
3. Proposition d'avenant à la mission d'assistance conseil de la DDT du Loiret.
4. Proposition d'audit énergétique du gymnase.
5. Proposition d'acquisition de terrains Rue de Marcilly et Rue du Moulin.
6. Demande de subvention du CNP
7. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable - Année 2013
8. Proposition de convention avec GRDF.
9. Proposition de convention de curage des caniveaux avec VEOLIA.
10. Affaires diverses

Etaient présents: MMES et MM : G.LEGRAND, JC.BOUDIN, B.TARRON, N.MATHURIN, P.COLMAN, E.DENIAU, P.LABRUNE, V.GOUEFFON, JC.MALFOY, C.BARBIER, P.THAUREAUX DE LEVARE, C.DEGUIL, I.PROSSER, C.LORENTZ, M.DELARUE, C.BURGOT, K.LE GOVIC, S.BOUDIN.

Absente excusée : C.LOISEAU

Secrétaire de séance : B.TARRON

DÉLIBÉRATIONS

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Proposition de renouvellement du contrat de SEGILOG
- Adoption du rapport d'exercice 2013 du SPANC.
- Proposition de vente d'un véhicule communal

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Convention cadre de prestations foncières avec la SAFER du Centre.

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'une convention avait été établie en 2005 entre la SAFER et la Commune. Il entre dans les missions de la SAFER de constituer des réserves foncières pour le compte des collectivités afin de favoriser les objectifs d'aménagement rural et de protection de l'environnement. Un des objectifs est de permettre d'initier des échanges nécessaires à la maîtrise des périmètres définis tout en respectant l'équilibre harmonieux de l'agriculture. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de passer une nouvelle convention d'intervention foncière avec la SAFER du Centre pour une durée de 5 ans, éventuellement renouvelable, et accepte les conditions de cette convention qui comprend :

- la constitution de réserves foncières,
- la réalisation d'étude de faisabilité foncière,
- la maîtrise foncière,
- la gestion temporaire des terrains acquis par la Commune.

Modification de la mission d'Assistance Conseil pour le suivi de l'exécution du contrat de délégation du Service Public d'Assainissement Collectif

Monsieur le Maire rappelle au conseil la délibération prise le 24 mai 2012, relative à la mission d'assistance pour le suivi de l'exécution du contrat de délégation du service Public d'assainissement collectif.

Par courrier en date du 3 juin 2014, la D.D.T. informe la Commune de son désengagement et indique que le rapport de l'année 2014 ne pourra être réalisé par ses services. Il convient donc d'établir un avenant en moins value pour tenir compte de la réduction de la mission initiale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte une réduction tarifaire de 430 € HT et charge Monsieur le Maire de procéder à la signature de cet avenant.

Audit énergétique du Gymnase

Monsieur le Maire propose au Conseil de réaliser un audit énergétique du gymnase, structure particulièrement onéreuse en chauffage. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la proposition d'étude énergétique du gymnase, établie par la Société « Audit énergétique rénovation », pour un montant de 955 € HT, soit 1 146 € TTC.

Renouvellement du contrat informatique SEGILOG

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de renouvellement de contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services concernant les modalités d'utilisation des logiciels de la Société SEGILOG.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte les termes du contrat pour une durée de 3 ans qui prendra effet à la date du 1^{er} octobre 2014 sur les bases suivantes :

- Cession et droit d'utilisation du logiciel : 3 735 € HT
- Maintenance et formation : 415 € HT

Un contrat sera également établi pour le logiciel cadastre pour un montant de 90 € par licence et par an.

Subvention exceptionnelle au Club nautique de Pithiviers

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de verser une subvention au Club Nautique de Pithiviers sur la base de 10 € par licencié demeurant sur la Commune, soit 110 €.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes Beauce Gâtinais.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve ce rapport.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du Service Public du service de l'Eau

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport concernant le service public de l'Eau de l'exercice 2013.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve ce rapport.

Convention cadre avec GRDF de mise à disposition de bâtiments communaux pour l'hébergement des équipements de télé relève des compteurs gaz.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la proposition relative à l'hébergement des équipements de télé relève des compteurs gaz.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec GRDF de mise à disposition de bâtiments communaux pour héberger les équipements de télé relève.

Convention pour curage des caniveaux du 1^{er} juillet 2014 Au 30 juin 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil que la convention de curage des caniveaux est arrivée à échéance au 30 juin 2014. L'entreprise SOCCOIM VEOLIA propose une nouvelle convention sur les bases suivantes :

- Curage mécanique des caniveaux à l'aide d'une balayeuse aspiratrice pour une distance de 9 773 mètres.
- Fréquence du balayage : tous les 2 mois
- Traitement des sables,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de renouveler la prestation de curage des caniveaux avec SOCCOIM VEOLIA à compter du 1^{er} juillet 2014 pour une durée de 3 ans.

Le coût annuel du curage s'élève à 2 125,04 € HT soit 2 337,54 € TTC.

Le coût de traitement des sables s'élève à 65,55 € HT la tonne, soit 78,66 € TTC.

Participation à la Classe de neige 2015 pour la classe de CM2

Monsieur le Maire informe le Conseil du projet de départ en classe d'Environnement Neige de la classe de CM2. Le séjour est organisé par les œuvres universitaires du Loiret, sur une durée de 11 jours, et pour un montant de 697,50 € par enfant.

Une subvention est accordée par le Conseil Général à hauteur de 137,50 € par élève, ce qui ramène le coût du séjour à 560 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de participer au financement de la classe de neige 2015, à raison de 50 % du coût du séjour restant à la charge des familles, soit 280 € par élève, décide d'inscrire au budget primitif 2015 de la Commune, la somme nécessaire au départ de tous les enfants de CM2, soit sur une base de 17 enfants, un montant de 4 760 €, la cotisation aux œuvres universitaires d'un montant de 15 € ainsi qu'une somme de 150 € correspondant à l'indemnité de l'instituteur.

Vente du véhicule communal IVECO immatriculé 3 204 XW 45

Monsieur le Maire informe le Conseil de la proposition d'achat du camion communal IVECO transmise par l'entreprise TAM REBUFFE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de vendre ce véhicule immatriculé 3204 XW 45 de marque IVECO, pour un montant de 10 000 €, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Acquisition d'une parcelle pour l'installation d'un poste de refoulement

Monsieur le Maire informe le Conseil que Mme CORJON Danielle accepte de céder à la Commune, une surface de terrain d'environ 60 m², au lieu dit la Noue Glaçon, pour un montant forfaitaire de 500 €. L'acquisition de cette parcelle permettra la mise en place d'un poste de refoulement des eaux usées. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'acquérir ce terrain issu de la division de la parcelle YT 1 pour un montant forfaitaire de 500 €, auquel il y aura lieu d'ajouter les frais d'acte notarié ainsi que les frais de bornage et de division.

Affaires diverses

- Le livre traitant de la vie d'un ancêtre de la famille CHARRON au 19^{ème} siècle vient d'être édité par la Société Archéologique de Neuville. Des exemplaires sont disponibles en Mairie.
- Une réunion rassemblant les commerçants de la Commune et ceux du marché a eu lieu début septembre. Philippe COLMAN dresse un compte-rendu de cette rencontre et transmet au Conseil les éléments à améliorer : Signalétique, stationnement, propreté , pigeons, etc...
- Les services de la Direction Départementale des Territoires sont désormais basés dans les locaux de la Sous Préfecture.
- Une visite des élus est organisée le 27 septembre 2014 au Domaine de Chamerolles avec le Président de l'Association Syndicale afin de prendre connaissance de la situation.
- Mmes MATHURIN et DEGUIL sont désignées référentes en cas de problèmes lors des locations des salles communales le week-end.
- La cabine téléphonique du bourg va être remplacée et déplacée. Un nouvel emplacement doit être déterminé.
- Une prolifération de chats et chatons crée des nuisance aux riverains de la rue du 13 août 1944.
- Le stationnement d'un bus Rue du Pied Boiteux est gênant pour la visibilité des riverains et pour la circulation des piétons et risque d'endommager les bordures et trottoirs récemment aménagés. Un courrier sera transmis à la personne concernée.
- Une réunion entre élus et personnel est organisée le vendredi 26 septembre à 18 heures afin de remettre des médailles du travail aux agents.

Le prochain conseil est fixé le 23 octobre 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 h 30

M.LEGRAND Gérard, Maire	M.BOUDIN Jean-Claude, 1 ^{er} adjoint	M. TARRON Bernard, 2 ^{ème} adjoint	Mme MATHURIN Nathalie, 3 ^{ème} adjoint	M. COLMAN Philippe, 4 ^{ème} adjoint	Mme DENIAU Evelyne, 5 ^{ème} adjoint
M. LABRUNE Philippe	M.GOUEFFON Vincent	M. MALFOY Jean- Claude	Mme LOISEAU Christine ABSENTE	Mme BARBIER Cathy	
M .THAUREAUX DE LEVARE Philippe	Mme DEGUIL Catherine	Mme PROSSER Isabelle	Mme LORENTZ Caroline	M. DELARUE Mickaël	
Mme BURGOT Christelle	Mme LE GOVIC Karine	M.BOUDIN Sébastien			